



Déclaration liminaire des membres FSU 67
au CHSCTD 67 du 8 octobre 2015

Madame l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Secrétaire général,

Chaque rentrée est vécue par chaque enseignant comme un moment de renouveau, nouvelle classe, nouveaux collègues, nouveaux programmes et pour certains nouvelle affectation.

En tant que représentant du personnel, rien de nouveau, hélas ! Dès la rentrée, nous avons dû soutenir des collègues en situation de stress voire, pire, en situation de souffrance.

Dans le second degré, les personnels exerçant en collège sont particulièrement touchés par les RPS car la mise en place de la réforme se fait sans aucune concertation et ils ressentent durement le mépris dont ils sont l'objet. Mépris quand on impose à tous des séances de formation obligatoires au détriment des autres stages au PAF qui leur sont refusés, mépris quand ces séances s'apparentent plus à du formatage par une première vague de formations destinée aux partisans de la réforme chargés de convaincre une deuxième puis une troisième vague de "récalcitrants". Mépris quand certains collègues pressentis "formateurs" par leurs IPR et qui n'acceptent pas ce rôle se voient menacés de répercussions sur leur carrière. Mépris des mathématiques les plus élémentaires quand on affirme que les EPI n'entameront pas sur l'horaire disciplinaire, là où une simple addition suffit à prouver le contraire. Mépris des collègues de lettres classiques réduits à "vendre" leur discipline au prix d'une baisse radicale de leurs ambitions. Mépris aussi des chefs d'établissement à qui l'on donne la mission impossible de mettre en ordre en quelques mois une gigantesque "usine à gaz". Mépris, enfin, lorsque le ministère, non content d'avoir imposé la réforme du collège contre l'avis de la majorité de la profession, introduit une évaluation chronophage, absurde et qui a déjà fait preuve de son inanité à l'école primaire." Ce mépris, n'en doutez pas, il a déjà des conséquences sur la santé des personnels et il ne fera qu'accentuer la crise du recrutement.

Le risque psychosocial constitue un risque majeur pour nos professions. L'administration est confrontée à l'expression grandissante des difficultés liées au travail : épuisement professionnel, troubles anxio-dépressifs, TMS... Les assistantes sociales, la médecine de prévention, le RESA et les organisations syndicales sont de plus en plus sollicités pour accompagner les personnels et gérer les situations individuelles. Cette « réparation », cet accompagnement sont indispensables, mais la meilleure volonté du monde est insuffisante, si elle n'est pas accompagnée de mesures de prévention primaire.

La prévention des risques psychosociaux doit être votre priorité cette année.

Les orientations stratégiques pour l'année 2015-2016 ont été accueillies favorablement par la FSU67. Elles expriment la nécessité d'impulser une véritable amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des personnels, afin de faire progresser la qualité du service public d'éducation et du climat scolaire. Elles s'inscrivent dans le prolongement des axes définis les années précédentes qui doivent être maintenus et confortés.

L'axe 4 s'inscrit dans la mise en œuvre de l'accord cadre du 22 octobre 2013 relatif aux risques psychosociaux. Début 2015, certains membres du CHSCTD 67, ont commencé à réfléchir à des indicateurs sur les RPS. Cependant ce travail n'a pas été poursuivi. Il faut donc le reprendre au plus vite. Ce diagnostic permettra d'intégrer des indicateurs pertinents au DUER, d'élaborer un plan de prévention des RPS et d'arriver à des propositions d'actions de prévention primaire et secondaire.

La prévention des Risques psychosociaux et l'amélioration des conditions de travail, sont les axes prioritaires de la FSU67 et elle n'aura de cesse de le répéter au sein du CHSCT mais aussi dans toutes les instances jusqu'à ce que la prévention des RPS devienne une réalité dans notre département.